



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES
Le directeur général

Bruxelles
MARE D3 ADV (2019)

Conseil consultatif pour les eaux
occidentales septentrionales
M. Emiel Brouckaert
Chair of the Executive Committee
BIM, PO Box 12
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co. Dublin
Irlande

Objet: Cabillaud ouest de l'Ecosse

Vos réf. : votre recommandation du 10 décembre 2018

Cher M. Brouckaert,

Je vous remercie de votre courrier daté du 10 décembre 2018 concernant le cabillaud à l'ouest de l'Ecosse.

La Commission a étudié vos recommandations dans le contexte de la fixation des **opportunités de pêche pour 2019**. Nous reconnaissons que l'entrée en vigueur totale de l'obligation de débarquement entraîne une situation particulière pour les pêcheries dans l'Atlantique et la mer du Nord, et nous pensons que l'accord conclu par le Conseil le 18 décembre 2018 va nous permettre de progresser dans le domaine de la pêche durable au sein de l'UE.

En ce qui concerne le cabillaud de l'ouest de l'Ecosse, les états membres ont décidé de suivre la proposition de la Commission qui vise à fixer un TAC zéro et ont convenu d'une autorisation de prises accessoires de 1735 tonnes pour 2019. Le chiffre convenu pour le cabillaud de l'ouest de l'Ecosse est basé sur l'avis technique du CIEM relatif à la quantité vraisemblablement inévitable de prises accessoires de cabillaud dans d'autres pêcheries économiquement importantes, telles que la pêche de la lotte et de la cardine pour n'en citer que quelques unes. Permettez-moi également de noter que ce TAC a été fixé en vue de réduire les prises accessoires inévitables en 2019 et de poursuivre dans cette voie au cours des années à venir.

En ce qui concerne le cabillaud de l'ouest de l'Ecosse, et les quatre autres stocks à TAC zéro, les états membres qui pêchent dans les eaux occidentales septentrionales ont exprimé

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, Belgique/België - Tel. +32 229 91111

Bureau : J-99 5/014 – Téléphone : ligne directe + 32 229-96310

Email : Joao.AGUIAR-MACHADO@ec.europa.eu

leur engagement à préparer un plan pluriannuel de réduction des prises accessoires, en étroite coopération avec le conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales. Ce plan de réduction des prises accessoires pourrait contenir des mesures telles que l'utilisation d'engins plus sélectifs, les fermetures de zone, les fermetures en temps réel, les mesures d'évitement et les règles de déplacement. Le CSTEP va évaluer l'efficacité du plan. Les états membres ont également convenu d'entreprendre toutes les mesures de contrôle pertinentes en vue de s'assurer que les prises accessoires soient strictement inévitables et qu'il n'y ait aucun rejet supérieur aux niveaux autorisés par le plan rejets.

La Commission se réjouit du soutien du conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales sur ces points importants.

Eu égard à l'inter-benchmark du CIEM en 2019 pour ce stock, je peux confirmer que la Commission étudiera en effet avec attention les conclusions du benchmark.

Eu égard aux **limites et à la connectivité du stock**, la Commission se félicite de vos informations eu égard à la perspective d'une étude commune sur les stocks de cabillaud dans certaines divisions CIEM. Eu égard au financement par le biais de l'EASME, je confirme qu'un conseil consultatif peut effectivement bénéficier d'autres fonds outre ceux qui couvrent son fonctionnement, soit en gestion directe, sous réserve d'appels d'offres ou d'appels à propositions par la DG MARE ou notre agence exécutive l'EASME, ou dans le cadre d'une gestion partagée conformément aux programmes et aux procédures de sélection nationaux. Comme suggéré dans votre courrier, je vous invite à suivre étroitement les appels à propositions pour les projets en gestion directe disponibles sur https://ec.europa.eu/info/funding-opportunities-maritime-affairs-and-fisheries_en, et à soumettre une proposition, si vous estimez que vous pourriez être sélectionnés.

Je vous remercie de votre précieuse contribution et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des CC (pascale.colson@ec.europa.eu; +32 2 29 56273) si vous avez des questions eu égard à cette réponse.

Je vous prie d'agréer, cher M. Brouckaert, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signature

João AGUIAR MACHADO

c.c. Mmes Veits, Roller, Kirchner, Colson, Vaigauskaite, Alibert-Deprez, de Diego

Commission européenne/Europese Commissie, 1049 Bruxelles/Brussel, Belgique/België - Tel. +32 229 91111
Bureau : J-99 5/014 – Téléphone : ligne directe + 32 229-96310
Email : Joao.AGUIAR-MACHADO@ec.europa.eu